



## GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### Copie pour information à :

- Au Comité des participants de FCPF
- Au Facility Management Team

### Aux Participants à la réunion du Carbon Fund à Paris/France

Messieurs,

Nous vous saisissons, en tant qu'organisations non gouvernementales, spécialisées en matière de REDD+ et climat en République Démocratique du Congo (RDC) et regroupées au sein du GTCR (Groupe de Travail Climat REDD+, au sujet du E-R PIN du projet Mai Ndombe en cours de soumission au FCPF et vous en remercions.

En effet, en tant qu'instance garantissant la participation de la Société Civile au processus REDD depuis son démarrage, le GTCR se fait le devoir, par la présente, de porter à votre connaissance certaines inquiétudes soulevées autour de ce projet, et entend recevoir les éclaircissements nécessaires ou obtenir surtout le déclenchement de mesures correctives nécessaires afin de sauvegarder les acquis essentiels du modèle de collaboration et de participation ayant caractérisé le processus REDD en R.D.C., modèle cité en exemple tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La présente lettre entend présenter ces préoccupations en trois points ci-après, et nous pensons que leur prise en compte sera de nature à garantir non seulement l'investissement REDD+ programmé dans le cadre du E-R PIN Maindombe, soumis, mais également d'asseoir les bases d'une sécurité plus renforcée de tous les investissements REDD+ à venir. Il s'agit des aspects liés à : i) au mode de consultation et de participation de la société civile dans le processus d'élaboration et de validation l'E-R PIN, ii) de la procédure d'endossement du E-R PIN présentée par le Gouvernement Congolais.; iii) l'entité responsable de la gestion du projet et des personnes de référence

### ***1. Du mode de consultation et de participation de la société civile dans le processus d'élaboration et de validation de l'E-R PIN.***

Plusieurs réunions et ateliers d'échanges ont été organisés lors de l'élaboration et la validation du document portant note d'idées ERPIN à l'initiative du Gouvernement au niveau de la CNREDD sans recourir aux canaux officiels de la Société civile environnementale que sont les organes statutaires du GTCR ; lesquels assument pourtant le mandat de régler toutes les questions liées à la participation et la représentation effectives de la société civile dans tout le processus REDD en RDC. C'est ce qui a été le

cas lors des consultations sur le RPP, le FIP, les moteurs de la Déforestation et la Dégradation des forêts, sur le SESA, la Stratégie-cadre REDD+.

En effet, les quelques acteurs de la société civile qui ont été contactés et associés de manière ponctuelle aux étapes de ce processus E-RPIN, l'ont été sans mandat des organes précités engageant le GTCR, de sorte qu'ils n'en ont nullement assuré comme d'usages, l'obligation d'une restitution progressive des résultats des travaux afin de prendre en compte des préoccupations exprimées ci – dessous.

Aussi, voudrions nous à ce niveau comprendre les motifs pour lesquels, ce document portant E-R PIN actuellement en soumission au FCPF n'a pas été l'objet des larges consultations nationales et provinciales, précisément au niveau du site du projet afin de recueillir les avis et apports de la société civile et des communautés locales et peuples autochtones, conformément aux directives des politiques opérationnelles de la Banque Mondiale.

### *2. De la procédure d'endossement du projet par le Gouvernement.*

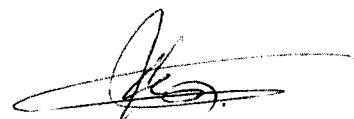
Au point 2.1. de l'ER-PIN, il est clairement spécifié que le projet est entièrement endossé par le Gouvernement, sans qu'il y ait indication des actes précis qui ont consacré cet endossement. En effet, en dépit des déficits assez graves que nous lui avons trouvés et que nous avons portés à la connaissance des autorités congolaises avec espoir de déclencher une procédure de sa révision, il reste que l'Arrêté sur la Procédure d'Homologation demeure, à ce jour, le seul instrument juridique par lequel un projet REDD peut obtenir l'endossement du Gouvernement de la RDC.

Cet arrêté comprend un certain nombre de dispositions sur la consultation et renvoie, en attendant que les outils en cours de développement par plusieurs partenaires au processus REDD+ soient finalisés, à l'arrêté organisant la consultation publique pour palier à ce déficit. L'arrêté prévoit également des mécanismes pour s'assurer de l'intégration, dans le développement du projet, de questions comme les sauvegardes socio économiques et environnementales nationales, le partage des bénéfices liés au carbone et la gestion des investissements REDD, les lignes directrices pour l'évaluation des capacités techniques et de gestion financière, etc.

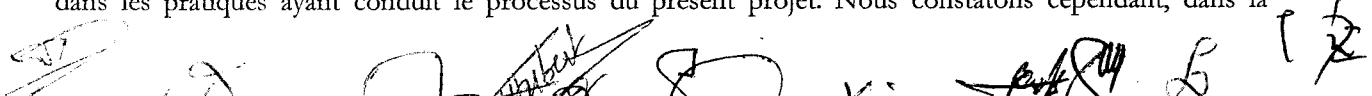
En attendant son réajustement pour répondre à toutes les préoccupations soulevées sur le fond par différentes parties, cet arrêté reste néanmoins le seul cadre permettant de rassurer les parties prenantes au processus de la prise en compte dans le cycle de développement d'un projet REDD des garde - fous convenus entre elles pour prévenir certains effets pervers susceptibles de survenir en cours de mise en œuvre.

Le projet faisant l'objet du ER-PIN n'ayant pas encore été soumis à la procédure formelle d'homologation, nous souhaiterions être informé sur les motivations ayant poussé le gouvernement à l'endosser devant une instance internationale, sans qu'il ait au préalable été soumis à la procédure d'homologation interne. Il se pose, dès lors, la question de savoir quelles sont les mesures prises pour s'assurer que ledit projet s'est conformé a ces sauvegardes sociales et environnementales convenues entre toutes les parties au processus REDD ainsi qu'aux mécanismes de partage des revenus.

### *3. De l'entité responsable de la gestion du projet et des personnes de référence.*



Le projet REDD+ Maindombe a toujours été présenté comme un projet de la Société Civile, appuyé par le Gouvernement dans le cadre des actions précoces REDD+, alors qu'une partie du projet est portée par ERA, qui est une compagnie d'exploitation industrielle des bois. Ce qui montre le manque de transparence dans les pratiques ayant conduit le processus du présent projet. Nous constatons cependant, dans la



section 1 du ER-PIN, que le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère de l'Environnement et ses services que sont le Secrétariat Général et la CN-REDD, est présentée comme l'Entité gestionnaire, porteuse du projet et responsable de la coordination. Par ailleurs, des entités gouvernementales sont citées parmi les organisations partenaires au projet, tandis que, pour le compte de la Société Civile, seules les organisations internationales WWF et OSFAC sont citées, l'une comme partenaire pour la mise en œuvre dans le territoire de BOLOBO et l'autre comme entité d'appui technique au MRV. Le Comité de Direction du projet n'a pas encore, quant à lui, été défini à ce stade. Nous exprimons ici nos profondes inquiétudes sur cette nouvelle configuration des partenariats à ce projet, qui a relégué la Société Civile à un simple rôle d'agence d'exécution, et souhaiterions avoir des éclaircissements sur les raisons ayant milité en faveur de ce choix de modèle de collaboration, surtout sans avoir préalablement consulté les membres de la Société Civile Congolaise sur cette nouvelle configuration.

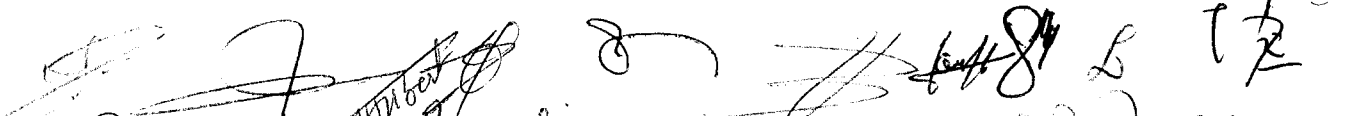
La désignation même du gouvernement comme entité porteuse du projet pose un problème grave de droit, étant donné que la procédure d'homologation mise en place, telle qu'elle est articulée, exclut le gouvernement au nombre de porteur d'un projet REDD+. Il est, en effet, exigé de tout porteur d'un projet de justifier d'un numéro d'enregistrement au registre de commerce et, à la fin du processus d'homologation, de signer un contrat de partenariat avec le Gouvernement pour la valorisation des services environnementaux. Il en découle, d'une part, que le gouvernement ne peut obtenir un numéro de registre de commerce et, d'autre part, qu'il ne peut passer un contrat avec lui-même pour la valorisation des stocks de carbone. Avec une telle articulation, cet ER-PIN porte en lui-même les germes d'un mauvais précédent qui n'aidera nullement à faciliter les choses dans la suite. Aussi, nous nous inquiétons du non respect par le Gouvernement de son propre texte ; ce qui risque de jeter un discrédit notoire sur le processus REDD en RDC.

Par ailleurs, nous voudrions rappeler une fois de plus, que le projet de décret sur la concession des forêts des communautés locales souffre de la non signature par l'autorité gouvernementale depuis plusieurs années, et beaucoup des projets relatifs aux forêts des communautés locales attendent ce cadre légal pour être mis en œuvre. En conséquence l'on ne peut s'accommoder à la prétendue idée de la prise en compte des intérêts des communautés forestières par la projection d'une mise en œuvre du projet ER-PIN en l'absence de ce texte.

Nous venons, enfin, vous exprimer nos vives inquiétudes sur l'avenir du processus REDD et de la Stratégie nationale REDD+ supposée à ce jour, être en construction partant de la stratégie cadre validée depuis fin 2012. En effet, cette façon de faire remet en cause les principaux acquis de ce processus et pourrait constituer un précédent dépouillant le Gouvernement de sa capacité de réguler dans l'avenir, en ouvrant la voie à des abus et effets pervers susceptibles de réduire à néant, tout le rôle de prévention qui est sensé être incarné par les mécanismes de la Procédure d'Homologation.

De ce qui précède, il importe pour la société civile de rappeler l'exigence de régler certaines questions préalables à la validation de l'ER-PIN en vue de la signature de l'ER-PIN avec RDC ; il s'agit notamment de :

1. La révision de l'arrêté portant procédure d'homologation des projets REDD+ en RDC afin de clarifier principalement la question de l'identité du porteur du projet, étant donné que ce texte dans sa forme actuelle ne reconnaît que les opérateurs du secteur privé disposant d'un registre de commerce comme potentiel porteur des projets REDD+ en RDC.
2. La signature du décret sur la Concession des Forêts des Communautés afin de permettre aux communautés locales et peuples autochtones de concourir utilement à l'instar des autres

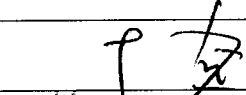
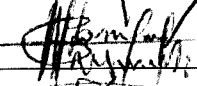
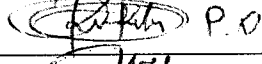

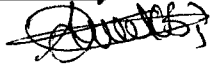

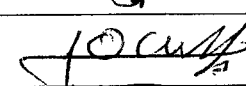
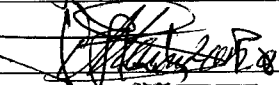
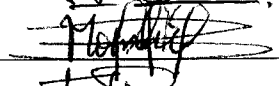
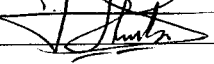

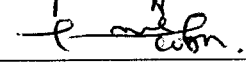

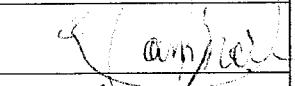


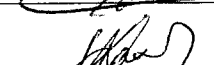
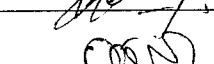
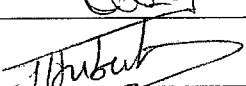


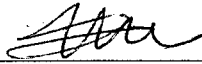
parties prenantes en tant que porteurs projets REDD et FIP pour leur développement communautaire.

3. Le Renvoi dudit document portant l'ER-PIN pour une relecture afin de corriger les failles et incohérences exprimées ci – haut avant son adoption définitive.

Enfin, attendons-nous des clarifications sur toutes les autres questions soulevées dans la présente lettre et vous informons de notre intention de nous porter en opposition à l'examen dudit ER-PIN au cas où nous n'obtiendrions pas des explications convaincantes.

Pour la Société Civile environnementale regroupée dans le GTCR,

N°	ORGANISATIONS	RESPONSABLE	SIGNATURE
1.	RESEAU RESSOURCES NATURELLES / RARN	Joseph BOBIA	
2.	COMITE DES DROITS DE L'HOMME ET DEVELOPPEMENT	ALPHONSE LONGRAN GO	
3.	OSAFY	Willy Loyombo	
4.	CEJEN	Robins MPETI	
5.	OCP	Guy Kajemba	
6.	CANACU	Julien KATUNDA	
7.	ADEFPR	MARDOCKE BOKONGA	
8.	RIEN	NENE MAKINZANA	
9.	LOCOM	MARIE MOMB	
10.	CTIDD	TESOR BONJENBO	
11.	REFADD	Philo Mwanba	
12.	CAGDEFI	Camel KIFUKIED	
13.	CTCR	FELICIE KABAMBA	
14.	CEBET	Angelique MBELL	
15.	OCEAN	Cyrille AOGU P.O BIANGINE KONGO	
16.	DGPA	Toufik SAHRI	
17.	FRNA	Me Esprit TSHAKOMA	
18.	Chwikipiza Alcia	A B C	
19.	E.D.D.	J. Hubert Mombu	

20.	COVER LETTER	Dr. Kimec MAOMBI	
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			

